# COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES



# INFO / ARBITRAGE N° 98 JANVIER/FEVRIER 2013

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

#### Sommaire

- 1 Réunion annuelle des arbitres
- 2 Nouveau logo de la World Archery Europe
- 3 Les Rencontres Jeunes
- 4 Nouvelle organisation des examens d'arbitres en 2014
- 5 Tir en Campagne crayon à papier

- 6 Les Capitaines d'équipe
- 7 Composition du Jury d'Appel
- 8 Qualifications d'office pour les championnats de France
- 9 Fédéral
- 10 Championnat de France en Salle
- 11 Changement de club

# 1. Réunion annuelle des arbitres

Cette réunion se déroulera cette année dans le département du Cantal (ligue d'Auvergne), au Village Vacances de VENDES - 15240 BASSIGNAC, les 6 et 7 avril 2013. Les réunions, les repas, l'hébergement se feront sur place.

Comme les années précédentes nous travaillerons en ateliers :

- atelier1 réservé aux PCRA sur le thème : Rôle du PCRA dans sa ligue
- atelier 2 pour les autres arbitres qui débattront sur des études de cas par disciplines.

Bien évidemment, cette réunion se terminera par le traditionnel tir des arbitres.

# 2. Nouveau logo de la World Archery Europe



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'EMAU a changé de nom et se nomme dorénavant WORLD ARCHERY EUROPE.

Nous vous présentons le nouveau logo de la Fédération Européenne.

#### 3. Les Rencontres Jeunes

Le chapitre "Rencontres Jeunes" du Manuel de l'Arbitre est supprimé. En effet, le Comité Directeur de la FFTA considère que ces rencontres doivent rester de la prérogative des ligues et comités départementaux dans l'organisation de l'accès aux premières compétitions pour les jeunes.

Un nouveau service sera étudié à destination des poussins

(Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).

#### 4. Nouvelle organisation des examens d'arbitres en 2014

Le Comité Directeur de janvier 2013 a validé la proposition de la CNA modifiant l'organisation des examens d'arbitres à compter du 1er janvier 2014 et qui fait suite à la réunion des PCRA du 13 octobre 2012.

- \* la notion d'Arbitre Assistant disparait : elle est remplacée par celle de "CANDIDAT ARBITRE"
- \* tous les questionnaires proposés pour les examens seront corrigés par la CNA
- \* la personne souhaitant s'investir dans l'arbitrage passe d'abord l'examen de Candidat Arbitre qui consiste en :
  - # un questionnaire de 100 questions OCM (questions à choix multiples)
  - # des questions basiques et courtes issues du Manuel de l'Arbitre
- \* avec l'obtention de l'attestation d'aptitude au jugement des cordons faisant suite au module V, le Candidat Arbitre conserve son statut durant 4 sessions suivant la date de réussite à l'examen
- \* avant la fin des 4 sessions, le Candidat Arbitre doit passer une ou plusieurs options pour devenir Arbitre Fédéral, option.....Il est possible de passer l'examen de Candidat Arbitre et l'option lors de la même session d'examen
- \* les prérogatives du Candidat Arbitre restent les mêmes que celles de l'Arbitre Assistant actuel (Règlements Généraux, article A.2.2.3.)
- \* si le Candidat Arbitre n'obtient aucune option avant la fin des 4 sessions, il perd son statut et devra repasser l'examen initial de Candidat Arbitre
- \* la prestation de serment ne pourra se faire qu'après l'obtention de l'examen d'Arbitre Fédéral
- \* la tenue d'Arbitre Fédéral ne pourra être commandée qu'après l'obtention de l'examen d'Arbitre Fédéral. Dans l'attente de la réussite à cet examen, le Candidat Arbitre se dotera auprès de la CNA, par l'intermédiaire du PCRA de sa ligue, d'un polo ou tee-shirt (portant la mention "candidat arbitre) spécifique accompagné d'un brassard en cas de froid ou de mauvais temps exigeant une tenue adaptée. Le polo et le brassard porteront le logo des arbitres. La CNA décidera ultérieurement de la couleur du polo et du brassard.
- \* pour les Arbitres Assistants actuels, un délai de 2 ans à compter du 01/01/2014 (soit jusqu'au 31/12/2015) est appliqué pour passer une option et devenir Arbitre Fédéral. En cas d'échec à l'option, l'Arbitre Assistant devra passer l'examen initial de Candidat Arbitre tel que décrit ci-dessus
- \* dans les questionnaires de l'examen d'Arbitre Fédéral (option FITA, Tir en Campagne, Nature/3D), il y aura obligatoirement des questions portant sur le tir par équipes de la discipline.

# 5. Tir en campagne

Pour les concours lors desquels l'organisateur sait que la participation sera faible (48 compétiteurs maximum) il est autorisé d'implanter un parcours de 12 cibles qui seront tirées obligatoirement de la façon suivante

- distances inconnues en premier
- puis distances connues

Le module de 12 cibles est constitué de

3 postes avec blasons de 20cm

3 postes avec blasons de 40cm

3 postes avec blasons de 60cm

3 postes avec blasons de 80cm

L'organisateur disposera d'1h30 maximum pour "repiqueter"

Il n'est pas autorisé de tirer 2 fois une même boucle de 12 cibles en distances inconnues ou 2 fois une même boucle en distances connues.

Les arbitres seront les garants de cette nouvelle possibilité d'organisation.

Application à partir du 01/09/2013.

(Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).

268/270, Rue de Brément - 93561 ROSNY SOUS BOIS Cédex Tél : 01 48 12 12 20 Fax : 01 48 94 23 48 E-Mail : ffta@ffta.fr

# 6. Les Capitaines d'équipe

Pour toutes les disciplines individuelles et par équipes, les entraîneurs (ou coachs, ou capitaines d'équipe) autorisés à avoir accès au terrain de compétition, doivent être titulaires d'une licence fédérale (hors poussin ou licence découverte). Ils peuvent être licenciés dans une autre structure que celle des archers qu'ils encadrent.

# 7. Composition du Jury d'Appel

Lors des compétitions sélectives ou qualificatives pour les championnats de France, tous les membres du jury d'appel, y compris son président, sont désignés par l'arbitre responsable de la compétition. Ce dernier veillera à ce qu'il n'y ait aucun lien de parenté entre le président ou l'un des membres du jury d'appel et les membres de la commission technique.

Application immédiate.

(Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).

# 8. Qualifications d'office pour les championnats de France

Les champions de France de l'année précédente sont plus qualifiés d'office pour le championnat de France suivant. Il leur faut obligatoirement passer par les phases de qualifications définies par la FFTA. (Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).

#### 9. Fédéral

Lors des compétitions sélectives pour le Championnat de France "Fédéral", supprimer la notion d'archers néophytes.

(Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).

#### 10. Championnat de France en Salle

A partir de 2014, le championnat de France en Salle sera partagé en deux, et sera organisé à des dates différentes :

- championnat de France Jeunes (de benjamins à juniors mais sans les juniors arcs nus)
- championnat de France Adultes (de seniors à super vétérans). A noter que les arcs nus sont admis : vétérans, super vétérans et juniors regroupé avec les seniors.

Ces championnats intégrant toutes les divisions d'armes, y compris la division Arc Nu (bare bow), le Critérium en salle sans viseur ne sera plus référencé comme une compétition nationale. (Comité Directeur des 26 et 27 janvier 2013).

#### 11. Changement de club

Un archer, ayant eu une interruption de licence pendant au moins une saison complète, qui prend une licence dans un nouveau club, ne doit pas être considéré comme ayant effectué un transfert. En fait, il faut considérer que cet archer prend une nouvelle licence (même s'il conserve son même numéro de licence) Cela lui permet donc de tirer en individuel et en équipes pour son nouveau club (*Cf.* définition du transfert, Règlement Intérieur de la FFTA, article 11.1, 1er alinéa).

268/270, Rue de Brément - 93561 ROSNY SOUS BOIS Cédex Tél: 01 48 12 12 20 Fax: 01 48 94 23 48 E-Mail: ffta@ffta.fr